

Séance extraordinaire du 19 janvier 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dix-neuvième jour de janvier deux mille quinze (19-01-2015) à 19 h au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Modification de la résolution 2012-08-303 - Droit de passage – La Foulée Mauricienne – 3e Rang
 3. Octroi de contrat - Collecte Pro - Collecte des encombrants
 4. Autorisation à procéder à un appel d'offres sur invitation – Travaux de bouclage réseau aqueduc – Rue Bellemare
 5. Autorisation à la vente du garage sis au 1591, rue Principale
- Période de questions
6. Clôture de la séance

2015-01-038

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 19 janvier 2015

2. Modification de la résolution 2012-08-303 - Droit de passage – La Foulée Mauricienne – 3e Rang

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 2012-08-303, la municipalité a accordé le droit de passage au Club équestre la Foulée Mauricienne sur toute la longueur du 3^e Rang (cordon) à partir de l'intersection du chemin Marcotte vers la route des Pins;

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 2014-11-472, la municipalité a accordé un droit de passage sur le 3^e Rang au Club de motoneige Armony du 1^{er} décembre au 30 mars de chaque année, et ce, pour les trois prochaines années, soit du 1^{er} décembre 2014 au 30 mars 2017, selon l'entente numéro F 17999 à intervenir entre la Municipalité et le Club;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer une période dans l'année concernant le droit d'accès aux chevaux sur cette route;

2015-01-039

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2012-08-303 en ajoutant à la fin du deuxième alinéa les mots suivants :

« , du 1^{er} avril au 30 novembre de chaque année ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Octroi de contrat - Collecte Pro - Collecte des encombrants

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire diminuer le coût d'enfouissement des ordures ménagères et améliorer son bilan environnemental en mettant sur pied un projet pilote de collecte des encombrants sur appel afin de favoriser leur réemploi, leur récupération ou leur valorisation ;

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte des ordures ménagères qui a débuté le 1^{er} janvier 2015 n'inclut pas de collecte des encombrants et que les citoyens se sont habitués à l'utilisation de ce service ;

2015-01-040

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour une (1) collecte mensuelle sur appel des encombrants sur une période de six mois à Collecte Pro pour un montant de 6 000 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Travaux de bouclage réseau aqueduc – Rue Bellemare

2015-01-041

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Bellemare.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 19 janvier 2015

5. Autorisation de signataires - Vente de l'immeuble sis au 1591, rue Principale

2015-01-042

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente de l'immeuble sis au 1591, rue Principale au montant de 75 000 \$ à M. Sylvain Elliott. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis aux fins d'exécution de la présente résolution, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 30
Fin : 19 h 30 (pas de question)

6. Clôture de la séance

2015-01-043

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière